

PAR COURRIEL

375

DQ17

Projet éolien Des Neiges – Secteur sud
dans la MRC de La Côte-de-Beaupré
6211-24-088

Québec, le 10 avril 2024

Madame Amélie Collard
Gestionnaire de programmes
Fondation de la faune du Québec
amelie.collard@fondationdelafaune.qc.ca



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

**Objet : Projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré –
Questions complémentaires – DQ17**

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **12 avril** prochain à **10h** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

1. Lors de l'évaluation environnementale du parc Seigneurie de Beaupré 4, le rapport d'analyse environnementale du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs daté du 21 décembre 2012 mentionnait que l'initiateur s'était engagé, dans une lettre datée du 13 décembre 2012, à verser une compensation monétaire au Fonds pour l'habitat des oiseaux du Québec de la Fondation de la Faune du Québec (FFQ). Ce fonds, dédié à la protection de l'habitat des oiseaux du Québec, aurait été créé par la FFQ en septembre 2012.
 - a) Quel était l'objectif de ce fonds ?
 - b) Depuis 2012, ce fond existe-il toujours et si oui, peut-il représenter une option de compensation pour des pertes d'habitat de nidification de la grive de Bicknell ?

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Annie St-Gelais
Coordonnatrice du secrétariat de la commission